

L'An deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2017

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. VILNAT Jacques –Adjoint et M. FONTAINE Pascal, Mme GREUIN Florence, M. JAQUET Pascal, Mme CASTEL Claude, , Mme GAUTHIER Véronique, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absents excusés : MESNIL David

Secrétaire : MOINEAU Bernard

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2017

Démission d'une conseillère municipale

Le Maire donne lecture du courrier de démission d'une conseillère municipale, Madame Sévil KOÇAKLI, pour raisons personnelles. La démission de Mme KOÇAKLI est effective au 12 mai 2017, date de réception du courrier par le Maire.

Délib 2017-023-Avenant n° 02 marché travaux salle polyvalente

Considérant la délibération n°2016-37 du 26 août 2016 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'extension réhabilitation de la salle polyvalente,

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de passer un avenant pour le lot suivant :

- lot 12 : Matériel de Cuisine – entreprise BENARD : suppression d'éléments, remplacement de matériel non adapté à des contraintes nouvelles (énergie, activité)

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Lot | Entreprise | Montant HT Base | Avenant | Variation | Nouveau montant HT |
|------------------------------------|------------|------------------|-----------------|-----------|--------------------|
| 12 | BENARD | 34.213,42 | 3.116,50 | 9,11% | 37.329,92 |
| TOTAL H.T. | | 34.213,42 | 3.116,50 | | 37.329,92 |
| TOTAL T.T.C. (T.V.A. à 20%) | | | 3.739,80 | | 44.795,90 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'avenant n° 01 comme détaillé ci-dessus pour le lot n° 12,
- autorise le Maire à signer l'avenant en question et toutes pièces s'y rapportant,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017

Délib 2017-024 - Demande prestation Centre de Gestion : aide à la mise en place régime indemnitaire

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CDGFPT) du 18 juin 2013 créant un service de Conseil en Organisation et Recrutement pour les collectivités et établissements publics et son ouverture au 1^{er} janvier 2014,

- Vu le partenariat avec les collectivités en matière d'administration du personnel et garant de la bonne application du droit statutaire, le CDGFPT a vocation à intervenir plus largement en soutien aux collectivités dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Les transformations auxquelles se trouvent confrontées en permanence les collectivités, nouvelle politique publique ou projet à mettre en œuvre, remplacement de personnels, les conduisent à s'engager dans des démarches d'adaptation de l'administration dans lesquelles le CDG peut apporter son expertise,

- Considérant qu'il s'agit de bénéficier d'une aide méthodologique et d'outils professionnels pour optimiser le management et l'organisation des services avec intervention sur mesure et sur site à la demande sur tout ou partie des missions suivantes :

- * organisation des services (adéquation des effectifs, missions, ressources)
- * aménagement du temps de travail,
- * mise en place de nouveaux outils de gestion des ressources humaines : organigramme, fiche de poste, refonte de procédures, entretien professionnel, régime indemnitaire,
- * assistance au recrutement,

- considérant : qu'une prise de contact téléphonique ou physique permettra d'établir une note de cadrage pour fixer les objectifs, la démarche retenue, le planning prévisionnel d'intervention ainsi que l'estimation financière de la prestation et donnera lieu à la signature d'une convention de prestation de service ; qu'aucune prestation ne débutera sans qu'une convention soit signée des deux parties et que les prestations seront facturées au tarif horaire de 56 euros,

Et après en avoir délibéré, **décide** d'adhérer au service payant de conseil en organisation et recrutement du Centre de Gestion, selon tarif fixé par délibération du CDGFPT du Loiret et **autorise** le Maire à signer la convention et tous actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Délib 2017-025-Demande FACC « fonds accompagnement culturel aux communes » - 2017

Dans le cadre du projet d'animation musicale du 23 juillet 2017 au cours de la Guinguette du Port de « Grignon », le Conseil Municipal :

- requiert la prestation des ensembles musicaux suivants : « Soleil des Antilles » par l'association Club Antillais du Loiret,
- autorise la dite manifestation au lieudit « Grignon » à Vieilles Maisons,
- accepte le montant des cachets d'un total ttc de 900 euros ttc
- autorise le Maire à signer les devis et contrats avec l'ensemble musical « Soleil des Antilles »

et décide de solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes – année 2017- à hauteur de 50% du montant ttc du cachet.

Délib 2017-26-Création poste agent technique

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet, chargé de l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et du fleurissement communal,

Vu l'article 34 de la loi précitée,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} juillet 2017, au tableau des effectifs un emploi permanent **d'Adjoint Technique** à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal chapitre 12, article 6413

Article 3 : demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Délib 2017-27 Convention mise à disposition agent contractuel

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention proposée par la Communauté de Communes du Canton de Lorris, convention relative à la mise à disposition de la commune de Vieilles-Maisons d'un agent technique contractuel.

Cette convention a pour objet la mise à disposition, auprès de l'employeur d'accueil, d'un salarié recruté par voie contractuelle par l'employeur signataire, ainsi que l'organisation des relations entre l'employeur signataire et l'employeur d'accueil pendant la durée de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal approuve la convention en question et autorise le Maire à la signer (*convention annexée à la présente délibération*).

Délib 2017-28 - Fonds d'aide à la voirie communale – amendes de police

Le Conseil Municipal décide de solliciter un financement au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale – année 2017 pour les projets suivants :

- sécurisation accès groupe scolaire,
- aménagement et signalisation plateau surélevé,
- signalisation horizontale passage piétons,

Et autorise le Maire à traiter ce dossier et à signer tout document y afférent.

Réflexion tarifs location salle polyvalente

Réunion d'une commission (Daniel LEROY, Michel POULET, Maryse GODEAU, Claude Castel, Robert BRAGUE) le 2 juin pour : nouveaux tarifs, règlement d'utilisation et organisation des locations de la salle polyvalente

Choix feu artifice 13 juillet

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Brezac pour un montant ttc de 947€ (*choix d'un feu d'artifice qui peut être tiré par une personne non « qualifiée »*)